SURGÈRES la ville

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 18 octobre 2023

Nombre de membres
- en exercice : 29
- présents : 23
- votants : 28

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux novembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la salle du Conseil communautaire, à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.
Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Nicolas JOYET, Madame Pascale GRIS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Monsieur Laurent ROUFFET, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur. Stéphane AUGÉ, Madame Frédérique RAGOT, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Gérard FABRE, Madame, Monsieur Arnaud PECQUEUR, Madame Nadine GIRARD, Monsieur Dominique SIMETIERE, Monsieur Daniel TARDET, Madame Gaëlle JOURDAIN, Monsieur Alcide BORDE, Madame Émilie GIRAUD, Monsieur Kévin BAYNAUD, Monsieur Younes BIAR, Madame Rozenn PETOT, Monsieur Thomas GODEAU, Monsieur Didier TOUVRON, Madame Nathalie PIATTO.
Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GRENON.
Étaient absents représentés : Madame Peggy NOLLET qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H qui a donné pouvoir à Madame Sylvie PLAIRE Madame Marie-Laure VANDERHAEGHEN qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU Madame Élodie SUTRA qui a donné pouvoir à Madame Frédérique RAGOT Madame Claudie PILLET qui a donné pouvoir à Madame Marie-Claude GRENON
Était absent et excusé : Monsieur Philippe LACAN
Étaient également présents : Monsieur Grégoire LETHUILLIER, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Stéphanie BAZIREAU, Responsable du service Citoyenneté, Marie-Pierre BLÉGER, du service Citoyenneté.
Convocation envoyée le : 23 novembre 2023 - **Affichage en Mairie le** : 23 novembre 2023

Madame Catherine DESPREZ, Maire de Surgères, informe l'Assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de rendre compte des décisions qu'elle a prises.

Les Décisions du Maire, portant les numéros DM n° 2023-155 à DM n° 2023-177 et DM n°179 à DM n°180.

1. commande publique
1.1 Marchés Publics

1.1.19 Marché à procédure adaptée

DM n° 2023-165 : Reconduction du marché de maintenance, d'entretien et d'assistance du parc informatique de la Ville de Surgères avec la société SMA NETAGIS

- De reconduire le marché public de prestation de services avec la société SMA NETAGIS – 12 rue de la Rigotière – 44700 ORVAULT pour la maintenance, l'entretien et l'assistance du parc informatique de la Ville de Surgères,
- Que le montant de la prestation au titre de l'année 2024, option relative à la maintenance, l'entretien et l'assistance du parc informatique des quatre écoles de la Ville de Surgères incluse, sera révisé au 1er janvier conformément aux dispositions de l'article IV du Cahier des Clauses Administratives Particulières (pièce administrative du marché),
- Que la reconduction du marché est d'un an à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

1.1.25 Avenant

DM n° 2023-156 : Avenant n°1 à l'accord-cadre pour la fourniture et la livraison de denrées alimentaires à la Cuisine Centrale Municipale de Surgères – Lot n° 3 « Produits Surgelés »

- De signer un avenant n°1 à l'accord-cadre pour la fourniture et la livraison de denrées alimentaires à la Cuisine Centrale Municipale de Surgères - Lot n°3 « Produits Surgelés » avec les sociétés :
  - DS Restauration SIRF – 14 rue Bonséjour – 85120 LA CHATAIGNERAIE,
  - RÉSEAU KRILL – Achille Bertrand – La Vergnaie – Rue Floriane – CS 22507 – LES HERBIERS Cedex,
  - POMONA PASSIONFROID SUD OUEST – 3 avenue Newton – Parc d'Activités – 33370 TRESSES
- Que le montant maximum du Lot n° 3 de l'accord-cadre est augmenté de 5 000,00 € HT, le portant ainsi à 30 000,00 € HT.
- Que les autres clauses de l'accord-cadre demeurent inchangées.

DM n° 2023-157 : Avenant n°1 à l'accord-cadre pour la fourniture et la livraison de denrées alimentaires à la Cuisine Centrale Municipale de Surgères – Lot n° 4 « Produits laitiers et ovoproduits »

- De signer un avenant n°1 à l'accord-cadre pour la fourniture et la livraison de denrées alimentaires à la Cuisine Centrale Municipale de Surgères - Lot n° 4 « Produits laitiers et ovoproduits » :
  - OUEST FRAIS DISTRIBUTION, parc d'activités Sud Loire – 85600 BOUFFERE,
  - POMONA PASSIONFROID SUD OUEST – 3 avenue Newton – Parc d'Activités – 33370 TRESSES
- Que le montant maximum du Lot n° 4 de l'accord-cadre est augmenté de 5 000,00 € HT, le portant ainsi à 17 000,00 € HT,
- Que les autres clauses de l'accord-cadre demeurent inchangées.

1.4.1 Autres types de contrat

DM n° 2023-155 : Mission étude géotechnique confiée à GINGER dans le cadre des travaux d'aménagement des locaux administratifs et annexes du CTM

- De signer un contrat pour une mission d'étude géotechnique de conception phase Avant-Projet (G2 AVP) conformément à la norme NF P 94-500 de novembre 2013 afin de déterminer les principes de construction envisageables (fondations) dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment administratif du CTM avec le Cabinet GINGER CEBTP, 24 Quater rue Jan Palach, ZAC des Hauts de Couëron 3, 44220 COUERON,
- Que le montant des honoraires s'élèvera à 1.480,00 € HT, soit 1.776,00 € TTC.

DM n° 2023-158 : Contrat de prestation de mise à jour des Dossiers Techniques Amiante dans 36 bâtiments avec BTP DIAGNOSTICS

- De signer un contrat de prestations de services, incluant l'annexe « Mémoire Technique et Offre financière » pour la mise à jour des Dossiers Techniques Amiante (D.T.A.) de 36 bâtiments visés dans l'annexe précitée, avec la société BTP DIAGNOSTICS, 22 rue de la Frégate, Résidence Les Terrasses Océanes à AYTRÉ (17440),
- Que le présent contrat prendra effet à compter de la date de sa notification au prestataire par la Commune de Surgères et s'achèvera après la remise des D.T.A. individuels de l'ensemble des bâtiments désignés, à l'issue d'une réunion de présentation des résultats par le Prestataire à la Commune conformément au planning défini à l'article 7.1 du « Mémoire Technique et Offre financière »,
- Que le montant total pour la réalisation et la production des 36 D.T.A. mis à jour, s'élèvera à 7.840,00 € HT, soit 9.408,00 € TTC, auquel pourra s'ajouter le coût d'analyses « amiante en délai J+5 » d'un montant unitaire de 38,00 € HT dans l'éventualité où ces analyses s'avéraient nécessaires. Le règlement pourra s'effectuer par acompte en fonction de l'avancement des prestations.

DM n° 2023-164 : Contrat de fourniture et pose d'ouvertures et de volets au 105 rue Audry Puyravault

- De signer un contrat avec l'entreprise MENUISERIE OUVRARD, rue des Compagnons du Tour de France, - 17700 SURGÈRES, pour la fourniture et la pose d'ouvertures et de volets sur le bâtiment sis 105 rue Audry de Puyravault à Surgères,
- Que le présent contrat prendra effet à compter de la date de sa signature par la Ville de Surgères et s'achèvera après que l'intervention ait été intégralement réalisée,
- Que le montant total pour ces travaux s'élèvera à 14.606,00 € HT, soit 17.527,20 € TTC, et que le règlement pourra s'effectuer par acomptes.

DM n° 2023-166 : Contrat de fourniture et pose de menuiseries extérieures à la coursive de l'école Ronsard

- De signer un contrat avec l'entreprise MENUISERIE OUVRARD, rue des Compagnons du Tour de France – 17700 SURGÈRES, à la coursive de l'école Ronsard à Surgères,
- Que le présent contrat prendra effet à compter de la date de sa notification à l'entreprise par la Commune de Surgères, et s'achèvera après que les travaux prévus aient été intégralement réalisés,
- Que le montant total pour la fourniture et la pose de menuiseries s'élèvera à 30.907,00 € HT, soit 37.088,40 € TTC.

DM n° 2023-167 : Contrat de fourniture et pose de menuiseries extérieures et travaux de doublage et d'isolation de l'école Perrault

- De signer un contrat avec l'entreprise MENUISERIE OUVRARD, rue des Compagnons du Tour de France, - 17700 SURGÈRES, pour la fourniture et la pose de menuiseries extérieures et travaux de doublage et d'isolation de l'école Perrault, à Surgères,
- Que le présent contrat prendra effet à compter de la date de sa notification à l'entreprise par la Commune de Surgères, et s'achèvera après que les travaux prévus aient été intégralement réalisés,
- Que le montant total pour la fourniture et la pose de menuiseries s'élèvera à 33.373,30 € HT, soit 40.047,96 € TTC,
- Que le montant total pour les travaux de doublage et d'isolation s'élèvera à 9.457,50 € HT, soit 11.349,00 € TTC, et que le règlement pourra s'effectuer par acomptes.

DM n° 2023-168 : Contrat de prestation de service pour l'analyse de fissures et de désordres sur plusieurs bâtiments suite au séisme de juin 2023

- De signer un contrat de prestations avec la société Patrice MANCEAU, BET structure et économie, 301 rue de Puyguillen – 16600 RUELLE/TOUVRE, pour une mission d'analyse des dommages, vérification de structure et définition des reprises nécessaires sur cinq bâtiments appartenant à la Ville, à savoir, l'ancienne Trésorerie, 4 avenue Saint-Pierre, la tour Hélène, la demeure du Régisseur, la grange du 18 avenue de la Libération, et la Mairie pour la cheminée et la salle du Conseil,
- Que le présent contrat prendra effet à compter de la date de sa notification au prestataire par la Commune de Surgères et s'achèvera après la remise d'un rapport précisant les conséquences des fissures sur l'utilisation des différents sites, ainsi que les solutions techniques à apporter pour assurer leurs consolidations. Ce rapport devra être remis au plus tard trois semaines après la commande,
- Que le montant total de la prestation pour les cinq sites s'élèvera à 5.200,00 € HT, soit 6.240,00 € TTC. Le règlement pourra s'effectuer par acompte en fonction de l'avancement des prestations.

DM n° 2023-174 : Contrat de prestation de service pour une mission de suivi d'évacuation des matériaux pollués du Site POYAUD

- De signer un contrat de prestations de service avec la société B.E.T.V.R.D, représentée par Monsieur Pascal DORIGNY, 220 rue des Jardins, L'Abbaye – 17700 SAINT-MARD (SIRET 484.028.220.000.16), pour lui confier une mission CSPS de catégorie « II » pour le suivi des opérations d'évacuation des matériaux pollués (amiantés) issus du site POYAUD appartenant à la Commune de Surgères,
- Que le présent contrat prendra effet à compter de la date de sa notification au prestataire par la Commune d Surgères et s'achèvera après la finalisation et la remise à la Commune d'un Dossier d'Intervention Ultérieure sur l'Ouvrage (DIUO),
- Que le montant de la prestation (période de conception et période de réalisation cumulées) s'élève à 945,00 HT, soit 1 134,00 TTC auxquels s'ajoute une vacation, pendant la période de parfait achèvement, d'un montant d 90,00 € HT. Le règlement pourra s'effectuer par acompte en fonction de l'avancement des prestations.

DM n° 2023-179 : Contrat de location d'une balayeuse aspiratrice pour la période du 1er novembre 2023 au 31 janvier 2024 avec EURO LOCATION

- De signer un contrat de location d'une balayeuse aspiratrice compacte CLEANGO-SCHMIDT avec la S.A.R.L. EURO LOCATION, impasse Blaise Pascal, ZAC Baradel 2 - 15000 AURILLAC,
- Que la location prendra effet à compter du 1er novembre 2023 pour s'achever le 31 janvier 2024 inclus, soit une durée totale de trois mois,
- Que le montant de la location s'élève à 3 550,00 € HT, soit 4 260,00 € TTC par mois, pour une utilisation maximum sur la période de 350 heures. Toute heure supplémentaire sera facturée 30,00 € HT.

DM n° 2023-180 : Contrat de location d'une balayeuse aspiratrice pour la période du 1er février 2024 au 30 avril 2024 avec SAML

- De signer un contrat de location d'une balayeuse aspiratrice compacte RAVO avec la société SAML, 9/11 rue Gustave Eiffel – 91351 GRIGNY CEDEX,
- Que la location prendra effet à compter du 1er février 2024 pour s'achever le 30 avril 2024 inclus soit une durée totale de trois mois,

- Que le montant de la location s'élèvera à 3 980,00 € HT, soit 4776,00 € TTC par mois, pour une utilisation maximum sur la période de 125 heures par mois, soit 375 heures sur la période des trois mois, auquel s'ajoute une somme de 1 200, 00 € HT correspondant au convoyage aller et retour du matériel. Toute heure supplémentaire sera facturée 20,00 € HT.

2 Urbanisme
2.3.2 - Droit de Préemption Urbain

DM n° 2023-163 : Renonciation au Droit de Préemption Urbain

- La Ville de Surgères renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés, ci-dessous :

Date de dépôt	N°	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien	Référence cadastrale et superficie
30/09/2023	81	Maître Matthieu BOIZUMAULT	Monsieur Alexandre MARSAUD	26 rue des Chenaies	BD 26
03/10/2023	82	Maître Carole DELBOS	Monsieur Samuel CAZEAUX et Madame Anicée GUEDON	15 rue Marguerite	AE 963 et 1210
04/10/2023	83	Maître Alcide BORDE	Monsieur Thierry DAUDIN et Madame Carole LE MEUR	8 rue Jean Jaurès	AE 105 et 106
12/10/2023	84	Maître Alcide BORDE	SCI FRAFONARD représentée par Philippe GUILLOTEAU	Rue de l'Est	AB 778
17/10/2023	85	Maître Alcide BORDE	Madame Brigitte BILLON née COUDRIN	Faubourg Saint-Gilles	AC 164
20/10/2023	86	Maître Matthieu BOIZUMAULT	Monsieur Philippe BRIDE	3 bis rue du Stade	AB 594
20/10/2023	87	Maître Matthieu BOIZUMAULT	Monsieur Yves BAILLIEUX	1 rue Raimond Péraud	AN 13

3. Domaine et patrimoine
3.3 Locations
3.3.1 En qualité de bailleur

DM n° 2023-171 : Avenant n°1 à la convention d'occupation d'un local communal au lieu-dit « Cornet » entre l'Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A) et la Commune de Surgères

- De signer un avenant n°1 à la convention d'occupation d'un local communal situé au lieu-dit « Cornet » à Surgères entre l'Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A) et la Commune de Surgères afin d'intégrer dans le cadre de l'article 2 de ladite convention, la mise à disposition d'un groupe électrogène permettant d'alimenter électriquement le local précité,
- Que cette mise à disposition d'un groupe électrogène est consentie gracieusement par la Commune et qu'en contrepartie, l'association supporte le suivi et la charge financière de l'entretien et de l'alimentation en essence dudit groupe électrogène et s'engage à faire réaliser les contrôles périodiques obligatoires dudit groupe et à tenir à jour, par l'intermédiaire du prestataire de son choix, le carnet d'entretien qui pourra être sollicité par les services techniques de la Commune à tout moment,
- Que les autres clauses de la convention restent inchangées.

3.3.2 Locations en qualité de preneur

DM n° 2023-160 : Convention de mise à disposition de la salle Forum du Syndicat Mixte Cyclad pour le Conseil Municipal du 29 novembre 2023 de la Commune de Surgères.

- De signer une convention avec le Syndicat Mixte Cyclad – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 SURGÈRES, pour faire son Conseil Municipal le 29 novembre 2023 entre 17 heures et 21 heures,

- Dit que la prestation est dispensée à titre gracieux.

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

7.1.2 Délibération afférente aux documents budgétaires

DM n° 2023-172 : Budget Principal – Virement de crédits n° 4 sur l'exercice 2023

- D'inscrire des crédits sur l'opération 50 « Réseaux et matériels informatiques » à hauteur de 4 650 € qui seront prélevés sur l'opération 70 « Matériel et mobilier », comme suit :
- 21-21578-510- op 70 Autre matériel technique : - 4 650,00 €
- 20-2051-020-op 50 Achat logiciel : + 4 650,00 €

7.5.1 Subventions

DM n° 2023-175 : Demande de financement au titre de la Rénovation des bâtiments scolaires – Ecole Charles Perrault - Modification du plan de financement

- De solliciter une subvention de 18 332.32 € correspondant à 40% du montant HT, pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment de l'école Charles Perrault, au titre du Fonds vert 2023 « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ».

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Financeurs	**Sollicité ou acquis**	**Base subventionnelle**	**Montant HT**	**Taux d'intervention**
DETR	Sollicité	56 180,80 €	22 472,32 €	40%
Fonds vert – 2023	Sollicité	45 830,80 €	18 332,32 €	40%
Sous-total - subventions			**40 804,64 €**	
Autofinancement			15 376,16 €	27,37 %
Coût HT			**56 180,80 €**	**100 %**

- De signer tout document relatif à cet objet, dans l'éventualité d'un accord de subvention.

DM n° 2023-176 : Demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime pour le projet « Noël à Surgères » - Année 2023

- De demander une subvention de 1 000,00 € au Département de la Charente-Maritime pour le projet « Noël à Surgères » qui se déroulera le 17 décembre 2023,
- Que le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Organisation de la journée	3 705,00 €	Département	1 000,00 €	27 %
		Autofinancement	2 705,00 €	73 %
TOTAL	**3 705,00 €**	**TOTAL**	**3 705,00 €**	

DM n° 2023-177 : Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023- Travaux de rénovation des bâtiments scolaires - Modification du plan de financement,

- De solliciter une subvention de 22 472,32 € correspondant à 40% du montant HT éligible au titre de la DETR, pour les travaux de rénovation des bâtiments scolaires,
- D'approuver le plan de financement ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Financeurs	**Sollicité ou acquis**	**Base subventionnelle**	**Montant HT**	**Taux d'intervention**
DETR	Sollicité	111 407,80 €	44 563,12 €	40%

Fonds vert – 2023 – Charles Perrault (dossier déposé)	Sollicité	45 830,80 €	18332,32 €	40%
Fonds vert – 2024 – Ecole Jean Jaurès (dossier déposé)	Sollicité		4952,00 €	40%
Sous-total - subventions			**67 847,44 €**	
Autofinancement			43 560,36 €	39,10 %
Coût HT			**111 407,80 €**	**100 %**

- De signer tout document relatif à cet objet, dans l'éventualité d'un accord de subvention.

7.5.3 Subventions aux établissements et organismes publics

DM n° 2023-170 : Engagement de la Commune au titre de l'accompagnement des écoles publiques de la Ville dans le cadre du Plan Bibliothèques d'école

- De valider l'engagement de la Commune au titre de l'accompagnement des écoles publiques de la Ville dans le cadre du Plan Bibliothèques d'école du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse,
- D'abonder la subvention retenue par les services de l'Education Nationale d'un montant maximal de 1 500,00 € destinés exclusivement à l'achat d'ouvrages, par l'acquisition de mobiliers dédiés aux bibliothèques d'école pour une valeur de 300,00 € par école retenue.

8. domaines de compétences par thèmes

8.1 Enseignement

8.1.5 Autres

DM n° 2023-159 : Convention mise à disposition école FERRY "Convention de mise à disposition de locaux scolaires pour l'organisation de stages de réussite" Direction Académique

- De signer une convention avec l'inspection Académique de Charente-Maritime pour l'occupation de l'école Jules Ferry dans le cadre du stage « Vacances Apprenantes » qui aura lieu les matins des 23,24,25 et 26 octobre 2023,
- Que cette mise à disposition sera consentie à titre gratuit.

8.9.1 Culture

DM n° 2023-161 : Contrat avec la Compagnie du Hasard pour 2 représentations du spectacle "La Cave" le mercredi 22 novembre 2023

- De signer le contrat avec la Compagnie du Hasard pour les deux représentations théâtrales du spectacle « La Cave » prévues le mercredi 22 novembre 2023 dans la salle municipale du Castel Park,
- Que le montant du contrat intégrant les deux représentations théâtrales s'élève à 1 650 ,00 € TTC.

DM n° 2023-162 : Frais d'hébergement à l'hôtel de la Gare pour la Compagnie du Hasard le mercredi 22 novembre 2023

- De prendre en charge et de régler les frais d'hébergement à l'Hôtel de la Gare - 17700 SURGÈRES, pour les membres de la Compagnie du Hasard (6 personnes), la nuit du 22 novembre 2023,
- Que le montant total des frais d'hébergement précités s'élève à 556,80 € TTC et sera réglé directement à l'hôtel de la Gare - 17700 SURGÈRES.

DM n° 2023-173 : Avenant au contrat avec la Compagnie du Hasard pour 2 représentations théâtrales le 22 novembre 2023

- De signer un avenant au contrat avec la Compagnie du Hasard pour le règlement des droits d'auteur à la SACD concernant les 2 représentations théâtrales du spectacle « La Cave » prévues le mercredi 22 novembre 2023 dans la salle municipale du Castel Park,
- Que le montant de l'avenant au contrat intégrant les deux représentations théâtrales (1 500,00 €), les défraiements (150,00 €) et le forfait SACD (134€) s'élève à 1 784,00 € TTC.

9. autres domaines de compétences

9.1.1 autres domaines de compétences des communes

DM n° 2023-169 : Indemnisation suite aux actes de vandalisme ayant détériorés les fenêtres du Castel Park du 21 août 2023

- D'accepter l'indemnisation immédiate proposée par GROUPAMA, dans le cadre de l'assurance « Dommages aux biens et risques annexes », pour un montant de 2 857,72 €, la franchise de 1 000,00 € déduite.
- D'accepter, l'indemnisation complémentaire de 1 900,06 € qui sera versée sur présentation de la facture des travaux.
- D'accepter, l'indemnisation de 1 000,00 € correspondant à la franchise dès lors que le recours aura abouti.

01 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023.01.26 **Décisions du Maire.**
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2023.01.27 **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2023.**
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2023.01.28 **Convention tripartite dans le cadre du dispositif de l'Heure Civique.**
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

02 – FINANCES

2023.02.28 **Subvention association « En Avant-Première ».**
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2023.02.29 **Ajustement du montant de la subvention attribuée au titre de 2023 à l'association « Sport Automobile Océan ».**
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

03 – URBANISME, VOIES ET RESEAUX

2023.03.40 **Autorisation de déposer et de signer les autorisations d'urbanisme relatives aux projets communaux.**
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2023.03.41 **Acquisition d'un terrain sis Rue du Stade, cadastré section AB 710p par la Commune de Surgères.**
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2023.03.42 **Dissimulation du réseau Télécom dans la rue des Quinconces – Convention passée avec le Syndicat Départemental d'électrification et d'équipement rural (SDEER).**
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2023.03.43 **Dénomination des voies de la zone commerciale Jean-Philippe RAMEAU.**
Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour Édith Piaf, 8 voix pour Antoine Charpentier et quatre abstentions.

05 – PERSONNEL TERRITORIAL

2023.05.08 **Signature convention de mise à disposition des services techniques avec le CDC Aunis Sud.**
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2023.05.09 **Signature convention d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail.**
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2023.05.10 **Mandat au Centre de gestion de la Charente-Maritime pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.**
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2023.05.11 **Mise à jour du tableau des effectifs.**
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Surgères, le 30 novembre 2023
Pour le Maire et par délégation,
Le 1er Adjoint

Nicolas JOYET

MAIRIE DE SURGERES
Charente-Maritime